



Mesdames et Messieurs,

Avec Blandine THUBIN, Présidente du CEPRAM (Collectif d'éleveurs en Prairies de Marais), nous vous renouvelons encore nos plus vifs remerciements pour votre mobilisation et votre soutien.

Hélas, notre manifestation du 29 Juillet 2017 au Rond-Point de Puyravault, les innombrables réunions, les motions, dont beaucoup d'entre vous ont pris et relayés, les multiples courriers, courriels et autres communiqués de presse n'ont pas changé grand-chose....

Les dernières informations de ce jour, sauf erreur de notre part, sont les suivantes :

- Le calendrier de paiement reste incomplet : À quand les acomptes et le solde 2015 et années suivantes.... ?
- Pourquoi des plafonnements toujours aussi injustes pour les éleveurs les plus vertueux ?
- Pourquoi rabaisser le seuil des engagements de 80 à 60 % de la surface en herbe/exploitation, favorable aux conduites plutôt intensives (niveau 1) alors qu'il faut faire des économies... ?
- Pourquoi encourager les pratiques pastorales les plus intensives en augmentant le chargement minimum > 0,5 UGB, au détriment des Jeunes Agriculteurs (toujours plus de capitaux) et de faibles chargements pouvant être favorables localement à la biodiversité ?

Pour information, la Région Nouvelle Aquitaine étudie un projet de suppression de la mesure « Baisse » et de la mesure « Mizottes » (fauche des prés salés de la Baie de l'Aiguillon).

Il y a une réunion de la Commission Régionale Agriculture et Environnement (**CRAE**) **le Vendredi 19 Janvier 2018**, présidée par M. Laurent GERAULT, Conseiller Régional en charge des dossiers liés à l'environnement et à la transition énergétique.

Une démarche conjointe vers Mme Lydie BERNARD, Présidente de la Commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer du Conseil Régional semble indispensable.

Nous pensons qu'il serait judicieux que vous attiriez l'attention de ces responsables régionaux sur l'importance que vous accordez :

- **aux maintiens des cahiers des charges MAEC, tel que convenu en 2015, offrant différentes stratégies de production dont les plus vertueuses pour la biodiversité des prairies, la qualité de l'eau et des paysages de notre marais.**
- **à une clarification du calendrier de paiement, en date du 21 juin 2017 et un respect strict et urgent des paiements.**

Une copie de votre démarche à la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt Pays de la Loire est peut-être utile ; ainsi qu'à l'Agence de Services et de paiement Pays de la Loire.

Nous vous informons que le CEPRAM engage des démarches informatives auprès de la Commission Européenne et du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Une requête est également faite envers le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions.

Avec tous nos remerciements et notre considération distinguée.

Hugues des Touches
Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale
"Michel Brosselin" de Saint-Denis-du-Payré